

Introduction

Conformément à l'article 88 de la Loi Organique des CPAS, la note de politique générale du CPAS de Mons accompagne son Budget.

Elle est le reflet du travail quotidien des agents, tous départements confondus, pour mettre en œuvre les principales missions de notre CPAS : permettre le droit à chaque citoyen de Mons, ainsi qu'à sa famille, de mener une vie conforme à la dignité humaine et de s'émanciper, dans un espace de bien être, de progrès et de respect mutuel.

Malgré un contexte budgétaire difficile, le CPAS de Mons continue à développer de nombreux services indispensables non seulement pour les plus démunis et les plus faibles de notre population mais également pour tout citoyen montois qui se retrouverait ponctuellement en situation de demander une intervention sociale.

Comme chaque année, la note de politique générale 2015 sera commentée par le Président du CPAS lors des séances du Conseil de l'Action sociale et du Conseil Communal à l'ordre desquelles sera inscrite l'approbation du Budget.